

**Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement**

ART. 58

N° 58

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2012

---

RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 4238)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 58

présenté par  
Le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 58

Supprimer l'alinéa 2.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.

Le 29<sup>ème</sup> aliéna de l'article 57 octies remplace les dispositions prévues au II de l'article 58